

Mémoire présenté par : Mike Chalker

La réforme électorale face aux commentaires passés du premier ministre

Notre premier ministre a déclaré par le passé qu'il avait de l'admiration pour la dictature chinoise¹. Comme la Chine est une dictature et un pays communiste, cette déclaration ne cadre pas avec l'aspiration du premier ministre Trudeau d'enclencher une réforme électorale démocratique. Plus récemment, notre premier ministre a affirmé que si une province ou un territoire ne voulait pas mettre en place l'une des deux options (pour la tarification du carbone) d'ici 2018, alors « le gouvernement du Canada mettra en place un tarif dans cette juridiction² ».

Cet article propose d'examiner la question de la réforme électorale. La référence à cette déclaration récente met en contexte la prise de décision de notre premier ministre et du gouvernement libéral. Le choix supposément offert par le compromis et la négociation a ses limites, tant et aussi longtemps que le résultat est conforme au plan du gouvernement libéral. Cela me rappelle une citation de Henry Ford : « Chaque consommateur peut avoir une auto peinte de la couleur de son choix, tant que cette couleur est le noir³. »

Mon interprétation du récent commentaire du premier ministre sur la tarification du carbone est qu'il y a une apparence de choix et de consultation, mais qu'en fin de compte, il n'y a pas de choix, tout comme dans la déclaration de Henry Ford. À mon avis, c'est la même stratégie pour la consultation sur la réforme électorale : un comité a mené des consultations auprès de divers intervenants à travers le pays et au-delà, et je crois que le résultat sera – notre réforme électorale sera une voiture peinte en noir.

Dans le contexte de ce qui précède, j'aimerais examiner la structure du comité. Nous avons cinq libéraux, trois conservateurs, deux néo-démocrates, un membre du Bloc Québécois et un membre du Parti vert. Si les membres de l'opposition du comité entretenaient des soupçons quant aux intentions du gouvernement libéral, et que les partis d'opposition décidaient de voter en bloc pour empêcher une décision majoritaire, il semblerait qu'il y aurait sept membres de l'opposition et cinq membres du gouvernement. L'opposition contrôlerait alors la décision définitive. Si on y regarde de plus près, c'est dans l'intérêt de la députée du Parti vert et du Parti vert lui-même d'avoir n'importe quel système qui ne soit pas un scrutin majoritaire uninominal à un tour, ou SMUUT. Aux élections fédérales de 2015, le Parti vert a reçu plus de 600 000 votes à travers le pays qui ont donné une députée. Je pourrais donner en exemple les élections précédentes pour illustrer la même idée. Le système électoral du SMUUT n'a pas permis de gains substantiels pour les verts – un parti politique relativement nouveau. Si le système électoral était modifié pour être proportionnel, le Parti vert aurait reçu plus de sièges aux élections fédérales de 2015 avec ses 600 000 votes. Selon le SMUUT, il doit être impossible pour de nouveaux partis fédéraux de réussir. Et pourtant, un parti appelé Parti réformiste et un autre appelé Bloc Québécois ont tous deux réussi à former l'opposition officielle tout en étant de nouveaux partis, alors faire croire que le SMUUT empêche les nouveaux partis de réussir au Canada n'est clairement pas exact.

Ainsi, si je dois conjecturer, et sans citer les commentaires précédents d'Elizabeth May sur la réforme électorale, on peut affirmer sans trop s'avancer que pour le Parti vert, tout système autre que le SMUUT servira mieux ses intérêts, étant donné leurs antécédents de ne pas avoir le même succès que le Parti réformiste et le Bloc Québécois. La conclusion en est que techniquement, bien qu'Elizabeth May représente le Parti vert dans le cadre du comité sur la réforme électorale, Elizabeth May ressemble fort à un membre du gouvernement libéral, puisque

¹ <http://www.cbc.ca/news/canada/toronto/justin-trudeau-s-foolish-china-remarks-spark-anger-1.2421351> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

² <http://globalnews.ca/news/2979285/trudeau-announces-liberal-carbon-price-at-10-a-tonne-in-2018-rising-to-50-by-2022/> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

³ https://fr.wikiquote.org/wiki/Talk:Henry_Ford

je soupçonne fortement qu'Elizabeth May votera avec le gouvernement libéral sur le comité, ce qui donnerait une décision de six contre six. En posant l'hypothèse que le gouvernement libéral ne créerait pas une égalité des voix sans majorité, la présidence libérale trancherait en faveur du gouvernement libéral. Ce scénario pourrait advenir si tous les partis d'opposition décidaient de voter de concert contre le gouvernement, à l'exception du Parti vert. Il y a une apparence de négociation et de compromis, mais en fin de compte, le gouvernement libéral en viendrait au besoin à peindre la voiture noire.

Ma prochaine préoccupation par rapport à ce processus est : qu'arrive-t-il ensuite? J'ai assisté aux audiences du comité à Saint-Jean, en Nouvelle-Écosse. Après la séance, j'ai eu l'occasion de discuter avec un membre du comité sur la façon dont se poursuit le processus et ce que seraient les prochaines étapes. De ce que j'ai pu en comprendre, un rapport sera produit qui pourrait être un rapport unanime, ou il pourrait y avoir un rapport majoritaire avec un ou plusieurs rapports dissidents. Le ou les rapports seront soumis à la Chambre des communes qui ensuite élaborera une loi, puis demandera à la Chambre des communes de voter sur la loi en question.

Ma question au membre libéral du comité était : comment vous sentiriez-vous si vous aviez mis tout ce temps et tous ces efforts, et qu'ensuite on vous forçait à appuyer la position du gouvernement sur la réforme électorale, ou pensez-vous que ce sera un vote libre? Le membre a indiqué qu'il pensait que ce serait un vote libre. Après réflexion, et en lien avec le commentaire d'Henry Ford, j'ai immédiatement pensé aux paroles des Rolling Stones : « *I see a red door and I want it painted black.* » (« Je vois une porte rouge et je la veux peinte en noir. ») À mon avis, il n'y aura pas de vote libre à la Chambre des communes, et le gouvernement libéral forcera le caucus à suivre la ligne de parti sur la réforme électorale. Qu'est-ce qui m'a amené à cette position? Les récents commentaires du premier ministre sur la tarification du carbone : le gouvernement du Canada imposera un tarif dans cette juridiction, si cette juridiction ne se conforme pas aux deux options d'ici 2018. Est-ce de la démocratie?

Un autre aspect de tout ce processus est, qu'est-ce qui est arrivé avec les discussions sur le processus pour réformer le Sénat – le Sénat triple E (égal, élu, efficace)? Nous avons toujours un Sénat non élu, qui le demeurera si on se fie aux règles régissant le changement. Mettre en œuvre un changement pour un Sénat élu nécessite « le consentement du Parlement et d'au moins les deux tiers des assemblées législatives représentant au moins 50 % de la population du Canada⁴ ».

Alors, voyons voir si je comprends bien : les règlements et processus pour changer un Sénat non élu nécessitent l'entente d'au moins les deux tiers des assemblées législatives des provinces qui représentent au moins la moitié de la population, mais un changement au processus électoral pour la Chambre des communes élue démocratiquement nécessite des normes moins élevées – simplement une approbation du Parlement. Les Canadiens devraient être outrés que les normes s'appliquant aux modifications du Sénat ne soient pas appliquées à notre Chambre des communes élue démocratiquement.

Ce qui m'amène à ma question suivante : où est la vague de fond d'appui populaire pour changer le SMUUT? De ce que j'ai constaté, la participation a été très maigre à Saint-Jean. Alors combien de Canadiens savent que cela a lieu et, plus directement, combien de Canadiens comprendront ce qui s'est passé avant que les libéraux n'imposent leur ligne de parti au caucus pour la réforme électorale qu'ils désirent?

Examinons le soi-disant mandat libéral. Le gouvernement libéral a une majorité de sièges à la Chambre des communes, mais n'a reçu que 39,47 % du vote populaire⁵⁵. Un élément de la

⁴ <http://www.cpac.ca/en/highlight/major-senate-reform-requires-provincial-approval-supreme-court/>

[EN ANGLAIS SEULEMENT]

⁵ https://en.wikipedia.org/wiki/Canadian_federal_election,_2015 [EN ANGLAIS SEULEMENT]

discussion que j'ai entendue lors de la rencontre publique touchait les complexités de la prise de décision lorsqu'on met un bulletin dans l'urne aux élections fédérales – il y a beaucoup de facteurs qui entrent en compte dans une décision de vote. L'une des propositions de la plateforme électorale libérale était la réforme électorale. Alors, parmi les 39,47 % de ceux qui ont voté libéral, combien ont voté pour les Libéraux en ayant principalement en tête qu'ils mettraient en œuvre une réforme électorale?

Soyons trop optimistes et, sur un plan statistique, irrationnels, posons que chacun des électeurs libéraux parmi les 6,9 millions d'électeurs ont voté pour les Libéraux parce qu'ils se préoccupaient d'abord de réforme électorale. Même avec l'hypothèse improbable que 4 personnes sur 10 ayant voté l'ont fait pour la réforme électorale, est-ce que cela signifie que plus de 6 personnes sur 10 ayant voté n'ont pas voté pour une réforme électorale? C'est très peu clair, et cela me permet de présenter la prochaine étape de ma recommandation : tenir un référendum ou plébiscite national pour laisser les Canadiens décider. Il n'y a pas de mandat clair sur ce sujet – les Libéraux ont reçu moins de 50 % du vote populaire et s'ils sont si convaincus de leur position, et des mérites de la décision, alors il semble raisonnable de laisser le public canadien décider. Si nous devions changer le Sénat pour un Sénat triple E, nous aurions besoin des deux tiers des assemblées législatives des provinces représentant la moitié de la population. Pour réaliser la préférence libérale en matière de système électoral, un référendum ou plébiscite national nécessiterait plus de 50 % du vote populaire national. Un référendum ou plébiscite national représenterait ainsi une norme plus difficile à atteindre, ce qui est raisonnable dans la mesure où la Chambre des communes est élue et détient le pouvoir législatif dans notre système parlementaire.

Logiquement, la prochaine question serait : « Pourquoi ne pas tenir un référendum? » On ne peut que conjecturer, mais si on examine un récent référendum national, la volonté populaire pourrait ne pas être conforme aux aspirations du premier ministre. Penchons-nous sur le vote du Brexit au Royaume-Uni. Plus de 50 % du Royaume-Uni a voté pour quitter l'Union européenne, ce qui a mené à la démission du premier ministre David Cameron, puisque le premier ministre Cameron défendait la position que le Royaume-Uni devrait rester au sein de l'Union européenne. Comme le gouvernement canadien actuel s'est montré très laxiste avec ses dépenses, leur réponse à une demande de référendum ne devrait pas être liée aux coûts qui y sont associés.

Le premier ministre Trudeau et le gouvernement libéral craignent-ils que les Canadiens ne prennent pas la décision qu'ils défendent? Un rejet du plan du premier ministre et du gouvernement libéral représenterait également un échec à respecter la promesse électorale des libéraux sur la réforme électorale. Lorsque je me suis présenté devant le comité, j'ai posé les questions suivantes : le comité et le gouvernement libéral croient-ils que les Canadiens sont de bons intendants de notre nation? Le comité et le gouvernement libéral croient-ils que la majorité des Canadiens peut prendre de bonnes décisions, dans l'intérêt supérieur de notre pays? Je crois certainement que la réponse à ces questions est oui. Le comité n'a pas répondu, mais peut-être était-ce leur protocole pour le processus.

Pour donner un exemple, notre système légal a un concept qu'on appelle le système de jury, et je soumets la citation suivante à réflexion :

Le jury est perçu comme un élément fondamental du système légal anglais, bien que seule une minorité de cas soit aujourd'hui jugée devant jury. Dans un sens, ce concept joue un rôle vital pour s'assurer que le système de justice travaille pour le public plutôt que pour des dirigeants injustes. Il encourage non seulement un système de justice sain, mais aussi une société saine dans laquelle les dirigeants politiques ne peuvent se servir du système de justice criminelle pour faire taire leurs opposants.

Il a pris une telle importance que Lord Devlin écrivait en 1956 :

« Le procès devant jury est plus qu'un instrument de justice et plus qu'un rouage de la constitution; c'est la lampe indiquant que la liberté est en vie⁶. »

⁶ <http://www.lawteacher.net/free-law-essays/criminal-law/the-jury-system.php> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

Mon dernier commentaire au comité était que si le gouvernement libéral décide de ne pas tenir de référendum ou de plébiscite national, cela envoie alors le message au Canada que le Canadien moyen ne peut pas prendre de bonnes décisions dans l'intérêt supérieur de notre pays, et serait signe d'une mentalité élitiste selon laquelle seul le gouvernement libéral sait ce qui est mieux pour les Canadiens. En revenant à la citation ci-dessus, si le gouvernement décide de ne pas tenir de référendum ou de plébiscite national et force son caucus, par la ligne de parti, à soutenir une loi qui soit conforme à leurs projets, ne serait-ce pas un exemple dans lequel des « dirigeants politiques » abusent de leur pouvoir pour « faire taire leurs opposants »?

Peut-être notre premier ministre et le gouvernement libéral pourraient-ils avoir la force de donner aux Canadiens un choix et de tenir un référendum ou plébiscite national sur la réforme électorale, en tant qu'« instrument de la justice » pour montrer que « la liberté est en vie » au Canada?

Bien que je ne sois pas entièrement contre une réforme électorale, je n'ai aucune idée de ce que proposent le comité et le gouvernement libéral. En remplissant le questionnaire qu'offrait le comité pour sonder l'opinion canadienne, on nous offre des exemples de systèmes électoraux ésotériques et théoriques qui nécessiteraient une analyse plus approfondie en les comparant aux nations qui ont actuellement de tels systèmes électoraux. On ne peut pas correctement évaluer la stabilité économique, politique, sociale et légale des pays si on ne sait pas quel système ou quels systèmes le gouvernement a l'intention d'émuler. Selon un bref document de présentation, le comité a interrogé des personnes qui sont expertes des systèmes électoraux en Allemagne, en Australie, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et en Écosse. Est-ce que ça signifie qu'on met de l'avant ces systèmes électoraux? Qui sait? Comme je l'ai dit au comité, sans contexte et sans une meilleure compréhension des exemples vivants de systèmes électoraux réussis dans d'autres pays, remplir le questionnaire était un exercice similaire à celui de choisir un trio dans un restaurant-minute – un exercice malsain de futilité.

Avant d'assister à la rencontre publique, j'ai effectué une recherche Google rapide et découvert qu'il y a 46 pays dans le monde qui ont le SMUUT comme système électoral, et que 11 pays ont un système hybride entre le SMUUT et un autre système⁷. Il y a 194 pays dans le monde⁸. Parmi ces 194 pays, il y a des pays communistes et des dictatures; alors, parmi les pays démocratiques du monde, quelle proportion utilise le SMUUT? Il me semble que si le SMUUT est si épouvantable, pourquoi tant de pays dans le monde utilisent encore le SMUUT? J'aimerais aussi souligner que les deux plus grandes démocraties du monde utilisent le SMUUT – l'Inde et les États-Unis, et que le SMUUT existe toujours en Angleterre.

Quand j'ai interrogé le membre libéral du comité après la rencontre publique, je lui ai dit que 57 pays dans le monde utilisaient encore le SMUUT. Sa surprise était évidente – il semble que le comité n'a pas encore fait de recherche Google –, et je ne suis pas certain si cela indique une omission ou une politique mue par l'idéologie.

Pour terminer, est-ce que le premier ministre Trudeau et le gouvernement libéral reconnaîtront qu'il n'y a pas de vague de soutien de la base pour une réforme électorale, ce qui est d'autant mis en lumière par le fait que les Libéraux n'ont pas de mandat en vertu de leur vote populaire à la dernière élection? Peut-être qu'après que le premier ministre Trudeau et le gouvernement libéral auront décidé de ne pas tenir de référendum ou plébiscite national, je soupçonne que le premier ministre Trudeau imposera à son caucus la ligne de parti pour qu'ils soutiennent une loi sur la réforme électorale conforme à ses projets? J'aimerais avoir tort, mais avec les derniers commentaires et les récents événements, je m'attends à ce que le premier ministre Trudeau et le gouvernement libéral agissent conformément à des politiques mues par une idéologie plutôt que d'adopter la bonne approche qui serait de tenir un référendum ou un plébiscite national.

⁷ <http://www.idea.int/esd/type.cfm?electoralSystem=FPTP> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

⁸ <http://www.worldatlas.com/nations.htm> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

La démocratie est fondée sur le choix, et de nier aux Canadiens le droit de choisir est nier la démocratie, et est conforme aux déclarations passées du premier ministre quant à son admiration pour la dictature en Chine.

Je terminerai avec le détail de la déclaration de notre premier ministre tel que nous l'offre CBC News : « J'ai un certain niveau d'admiration pour la Chine, parce que leur dictature leur permet de faire un virage économique soudain⁹. »

⁹ <http://www.cbc.ca/news/canada/toronto/justin-trudeau-s-foolish-china-remarks-spark-anger-1.2421351> [EN ANGLAIS SEULEMENT]